



Traité Nedarim

Michna 11 - Chapitre 11

יא, יא קונם שאיני נהנית לאבא ולאביר, אם עושה אני על פיר,
שאיני נהנית לך, אם עושה אני על פי אבא ועל פי אביר--הרי זה
יפר.

Si la femme dit : « je m'interdis toute jouissance de mon père et du tien, si je travaille sur ton ordre », ou « je fais vœu de ne pas te profiter, si je dois travailler pour mon père ou pour le tien », le mari peut annuler ce vœu.



Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions